



REPUBLIQUE DU BENIN  
FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL



**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
(M.E.F.)**

**INSPECTION GENERALE DES FINANCES  
(I.G.F.)**

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2019  
DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES.**

**JUIN 2020**

7x

# SOMMAIRE

	<b>Page</b>
LISTE DES ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES.....	II
LISTE DES TABLEAUX.....	V
MOT DE L'INSPECTEUR GENERAL DES FINANCES, CHEF DE SERVICE.....	1
INTRODUCTION GENERALE.....	3
<b>PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES.....</b>	<b>4</b>
1.1.    MISSIONS ET ORGANISATION.....	5
1.2.    METHODE DE TRAVAIL DE L'IGF.....	6
1.2.1. <i>Principes de travail</i> .....	6
1.2.2. <i>Rapports de l'IGF</i> .....	6
1.2.3. <i>Pouvoir d'investigation des Inspecteurs des Finances</i> .....	7
1.3.    RESSOURCES HUMAINES DE L'IGF.....	7
<b>DEUXIEME PARTIE : LES MISSIONS DE CONTROLE ET D'AUDIT.....</b>	<b>8</b>
2.1.    LES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES POUR 2019.....	9
2.2.    LES MISSIONS RÉALISÉES (ACHEVÉES) EN 2019.....	10
2.3.    LES MISSIONS EN COURS D'EXÉCUTION AU 31 DÉCEMBRE 2019.....	12
2.4.    BREF APERÇU SUR QUELQUES-UNES DES MISSIONS RÉALISÉES.....	13
2.4.1. <i>Vérification des dénonciations de détournement des frais de scolarité à l'ex-Ecole Nationale Supérieure des Sciences et Techniques Agronomiques de Djougou (ENSTA-DJ)</i> .....	14
2.4.2. <i>Audit de la dette relative aux prestations d'aliments au profit des détenus</i> .....	15
2.4.3. <i>Vérification approfondie de certaines opérations au niveau des postes comptables du Trésor</i> .....	17
2.4.4. <i>Audit du Programme OmiDelta</i> .....	19
<b>TROISIEME PARTIE : LES AUTRES ACTIVITES AU TITRE DE L'ANNEE 2019.....</b>	<b>21</b>
3.1.    L'ENCADREMENT DES INSPECTIONS GÉNÉRALES.....	22
3.2.    LES RENFORCEMENTS DE CAPACITÉ DE L'IGF.....	25
3.3.    LA GESTION QUOTIDIENNE DE L'IGF.....	25
3.4.    LA CERTIFICATION DE L'IGF À LA NORME ISO 9001 VERSION 2015.....	26
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>31</b>

## LISTE DES ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

<b>ACCT</b>	:	Agent Comptable Central du Trésor
<b>ACFE</b>	:	Association of Certified Fraud Examiner
<b>AEPHA</b>	:	l'Approvisionnement en Eau Potable Hygiène et Assainissement
<b>AIB</b>	:	Acompte d'Impôt assis sur le Bénéfice
<b>AJT</b>	:	Agence Judiciaire du Trésor
<b>ANAEPMR</b>	:	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
<b>ANLC</b>	:	Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption
<b>APB</b>	:	Agence Pénitentiaire du Bénin
<b>BN</b>	:	Budget National
<b>BTR</b>	:	Bordereau de Transfert des Recettes
<b>CAA</b>	:	Caisse Autonome d'Amortissement
<b>CAD</b>	:	Conférence Administrative Départementale
<b>CDCC</b>	:	Conseil Départemental de Concertation et de Coordination
<b>CEA-SMA</b>	:	Centre d'Excellence Africain en Sciences Mathématiques et Applications
<b>CFE</b>	:	Certified Fraud Examiner
<b>CG</b>	:	Conseil de Gestion
<b>CHS</b>	:	Commissions d'Hygiène et de Sécurité
<b>CHUD-OP</b>	:	Centre Hospitalier Universitaire Départemental Ouémé-Plateau
<b>CHUZ-SL</b>	:	Centre Hospitalier Universitaire de Zone de Suru Léré
<b>CM</b>	:	Chargés de Mission
<b>CMC</b>	:	Commissions Médicales Consultatives



<b>CoDir</b>	:	Comité de Direction
<b>COGES</b>	:	Conseil de Gestion
<b>CONAFiL</b>	:	Commission Nationale des Finances Locales
<b>CSAF</b>	:	Chef Service Affaires Financières
<b>CVA</b>	:	Conducteurs de Véhicules Administratifs
<b>DAAFC</b>	:	Division des Affaires Administrative, Financière et Comptable
<b>DAF</b>	:	Direction de l'Administration et des Finances
<b>DDPR</b>	:	Direction Départementale de la Police Républicaine
<b>DGAI</b>	:	Direction Générale des Affaires Intérieures
<b>DGI</b>	:	Direction Générale des Impôts
<b>DGTCP</b>	:	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
<b>DT</b>	:	Direction de la Transmission
<b>ENSTA-DJ</b>	:	Ecole Nationale Supérieure des Sciences et Techniques Agronomiques de Djougou
<b>FADeC</b>	:	Fonds d'Appui au Développement des Communes
<b>GIRE</b>	:	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
<b>IGAA</b>	:	Inspection Générale des Affaires Administratives
<b>IGF</b>	:	Inspection Générale des Finances
<b>IGM</b>	:	Inspection Générale de Ministère
<b>IGS</b>	:	Inspections Générales des Services
<b>MDGL</b>	:	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale
<b>MEF</b>	:	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>MJL</b>	:	Ministre de la Justice et de la Législation
<b>OCOA</b>	:	Organe de Contrôle de l'Ordre Administratif
<b>ONG</b>	:	Organisation Non Gouvernementale

9X



<b>PAI</b>	: Programme Annuel d'Investissement
<b>PAV</b>	: Programme Annuel de Vérification
<b>PPM</b>	: Plan de Passation des Marchés
<b>PTA</b>	: Plan de Travail Annuel
<b>PTAB</b>	: Plan de Travail Annuel Budgétisé
<b>PV</b>	: Procès-verbaux
<b>RF</b>	: Receveur des Finances
<b>RP</b>	: Receveur-Percepteur
<b>SAG</b>	: Service Affaires Générales
<b>SBEE</b>	: Société Béninoise d'Énergie Électrique
<b>SGD</b>	: Secrétaire Général de Département
<b>SMQ</b>	: Système de Management de la Qualité
<b>SNI</b>	: Système National d'Intégrité
<b>SP/CONAFiL</b>	: Secrétariat / Secrétaire Permanent de la CONAFiL
<b>TI</b>	: Transparency International
<b>TVA</b>	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UEMOA</b>	: Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

## **LISTE DES TABLEAUX**

*Tableau 1: Synthèse des activités programmées en 2019* \_\_\_\_\_ 9

*Tableau 2: Point des rapports transmis à l'IGF par les OCOA au titre de l'exercice 2019* \_\_\_\_ 22

## **MOT DE L'INSPECTEUR GENERAL DES FINANCES, CHEF DE SERVICE**



### **La communication : Source de succès des missions de contrôle et d'audit.**

La communication est le socle de la vie en communauté et du maintien d'une cohésion entre les diverses composantes.

Elle est source de progrès et de pouvoir. C'est pourquoi on dit que celui qui maîtrise les canaux de communication maîtrise le pouvoir.

En matière d'audit et de contrôle rien ne peut se faire efficacement sans une communication entre tous les acteurs, qui peuvent détenir quelque information sur le sujet ou l'objet de vérification.

Au niveau des organes de contrôle de l'ordre administratif (OCA), la communication entre les différents services publics facilite un échange et une exploitation des informations documentées (écrites, orales, numériques, visuelles) pour conduire les travaux de vérification.

En effet, ces services constituent des mines d'or pour nourrir les travaux de vérification. Que ce soit le fisc, la douane, le budget, le trésor, les marchés publics, l'agence chargée du foncier, la police, l'institut chargé des études statistiques, les communes, les banques, même les organisations de la société civile, toutes ces structures disposent de base de données qui peuvent être utiles pour les missions de vérifications des OCA.

Le croisement des informations qui sont fournies par ces structures permet d'avoir des données fiables permettant de confondre certains individus en conflit avec les règles communautaires et de démêler l'écheveau de crimes économiques qui pourraient passer inaperçus ou restés inexplicés.

C'est pourquoi, il faut saluer et soutenir les divers processus de dématérialisation et de numérisation en cours dans ces structures. Cela doit faciliter davantage le travail des inspections, si une bonne collaboration et une communication efficiente desdites informations sont faites aux inspections dans le respect des libertés individuelles et l'exercice des prérogatives de puissance publique.



Je voudrais remercier et féliciter tous les différents acteurs qui ont établi une bonne collaboration et communication avec les OCOA, en général et l'Inspection Générale des Finances, en particulier. Le succès et les résultats qui sont atteints aujourd'hui en sont les fruits.

Enfin, les résultats obtenus en 2019 et qui font l'objet du présent rapport n'ont été possibles qu'avec la participation active du personnel, toutes catégories confondues, et des membres des OCOA associés à l'exécution de certains travaux.

Je vous souhaite du plaisir à la lecture de cette nouvelle édition du rapport d'activités de l'Inspection Générale des Finances.

L'Inspecteur Général des Finances,  
Chef de Service



**Zisson FACINOU, CFE.**

## **INTRODUCTION GENERALE**

L'Inspection Générale des Finances (IGF) est un organe de contrôle à compétence nationale qui assiste le Ministre de l'Economie et des Finances dans l'exercice de sa mission de contrôle permanent des finances de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics et semi-publics, ainsi que des organismes de toute nature recevant une aide financière ou matérielle des collectivités publiques ou concessionnaires d'un service public.

Au cours de l'année 2019, en dehors des missions expressément programmés, l'IGF a été sollicitée pour la réalisation de plusieurs autres missions sur saisine et des missions contractuelles. Ces sollicitations lui ont permis de gagner en capital confiance et d'écrire de nouvelles pages de son histoire.

Diverses activités ont été réalisées grâce à l'appui constant du Ministre de l'Economie et des Finances (MEF) et des responsables du Ministère de l'Economie et des Finances.

Le présent rapport, qui rend compte des activités de 2019, consacre une première partie à la présentation de l'IGF, une seconde partie aux missions exécutées ou en cours d'exécution et la dernière partie aux autres activités réalisées.

**PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE L'INSPECTION  
GENERALE DES FINANCES**



## **1.1. MISSIONS ET ORGANISATION**

L'Inspection Générale des Finances (IGF), organe de contrôle placé sous l'autorité directe du Ministre en charge des Finances, est régie par le décret n°93-45 du 11 mars 1993 relatif à ses attributions, son organisation et son fonctionnement. Elle est dirigée par un Chef de Service nommé par décret pris en Conseil des Ministres parmi les Inspecteurs des Finances.

Les Inspecteurs des Finances sont recrutés par voie de concours parmi les Agents de l'Etat ou non.

L'IGF s'occupe des vérifications, des contrôles, des audits, des enquêtes et études/conseils.

Ainsi, son contrôle s'exerce sur les ordonnateurs principaux et secondaires, les comptables publics et toute autre personne ayant qualité de comptable public et les gestionnaires des organismes bénéficiant des fonds publics.

L'IGF est soumise aux dispositions d'un cahier des charges d'organisation et d'un manuel de procédures validés par l'instruction n°441-C/MF/DC/IGF du 14 mai 1998.

Le service dispose d'une division des affaires administrative, financière et comptable (DAAFC) qui comprend une section du budget et de la comptabilité, une section des ressources humaines, une section d'informatique, une section des archives et de la documentation, une section du matériel et une section des finances. Cette dernière dispose d'un régisseur d'avances et d'un billeteur. Le Chef de service dispose d'un Secrétariat Particulier et d'un Secrétariat Administratif.

Il est tenu mensuellement une réunion des Inspecteurs des Finances, présidée par le Chef de Service, pour discuter de toutes les questions concernant la vie et les activités de l'IGF. De même, le personnel d'appui se réunit autour du Chef de Service suivant la même périodicité pour discuter des mêmes questions en ce qui les concerne.

Le siège de l'IGF est situé dans l'enceinte du Ministère de l'Economie et des Finances dans un bâtiment à cinq (5) étages.

## **1.2. METHODE DE TRAVAIL DE L'IGF**

La méthode de travail de l'IGF repose sur son manuel de procédures et sur certains principes de travail qui sont renforcés par le pouvoir d'investigation des Inspecteurs des Finances. Elle prend appui également sur les normes internationales d'audit.

### **1.2.1. Principes de travail**

Ces principes sont :

- l'improviste ;
- le contrôle sur pièces et sur place ;
- le contradictoire ;
- l'objectivité et la sincérité ;
- la responsabilité personnelle et l'indépendance de l'Inspecteur ;
- la confidentialité.

### **1.2.2. Rapports de l'IGF**

Les rapports de l'IGF sont établis à la suite des missions confiées aux Inspecteurs. Ils sanctionnent leurs travaux et sont rédigés suivant des normes bien précises.

Ils reposent sur la constatation objective et la précision des faits au regard des règles établies. Le principe du contradictoire est toujours respecté. Rien n'y est consigné sans en avoir été discuté au préalable avec les structures concernées.

Les rapports sont transmis au Ministre en charge des Finances qui en rend compte en Conseil des Ministres au besoin et transmet une copie au Ministre dont dépend la structure vérifiée. Après examen en Conseil des Ministres, les rapports sont transmis, si nécessaire, au Ministre en charge de la Justice pour les poursuites judiciaires éventuelles et au Ministre en charge du Travail pour la mise en œuvre de la procédure disciplinaire contre les agents indéliçats.

Parallèlement au processus ainsi décrit, les rapports peuvent également être transmis à l'Agence Judiciaire du Trésor (AJT) pour le recouvrement des deniers compromis.

### ***1.2.3. Pouvoir d'investigation des Inspecteurs des Finances***

Le pouvoir d'investigation des Inspecteurs des Finances n'est soumis qu'aux seules restrictions prévues par les lois et les règlements.

A cet effet, les Inspecteurs des Finances peuvent vérifier ou faire vérifier la matérialité des travaux, prestations ou fournitures effectuées par ou pour le compte de l'Etat, d'une collectivité publique, d'un organisme soumis à son contrôle.

En cas de nécessité, l'Inspecteur des Finances est habilité à prendre ou à faire prendre toutes les mesures conservatoires requises pour assurer la sauvegarde des biens publics. Tout agent investi de l'autorité ou de la force publique doit lui prêter son concours.

### **1.3. RESSOURCES HUMAINES DE L'IGF**

Son personnel comprend sept (07) Inspecteurs des Finances, huit (08) auditeurs à l'IGF et trente-deux (32) agents d'appui. Ce personnel est tenu aux prescriptions d'un code de bonne conduite et d'un règlement intérieur qui définissent l'ensemble de toutes les règles élémentaires à observer par tout agent du service.

Dans l'exécution de ses missions de contrôle et d'audit, l'IGF recourt, outre son personnel, à des personnes ressources issues d'autres services.

Par ailleurs, l'IGF a été appuyée en 2019 par un pool de dix (10) Inspecteurs des Finances choisis parmi ceux qui sont déjà admis à la retraite.



**DEUXIEME PARTIE : LES MISSIONS DE CONTROLE  
ET D'AUDIT.**

Les contrôles et audits de l'IGF font chaque année l'objet d'un Programme Annuel de Vérification (PAV) élaboré par cette dernière et validé par le MEF. Au titre de 2019, le PAV a été validé par la décision n° 0298/MEF/DC/IGF du 07 février 2019.

Les activités telles que programmées ainsi que leur point d'exécution sont présentés comme suit :

## **2.1. Les activités programmées pour 2019**

Ces activités ont été programmées en tenant compte des principes directeurs suivants :

- les résultats de la cartographie des risques du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- les constats issus de certaines missions exécutées en 2018 ;
- les demandes de mission de vérification et/ou d'audit qui pourraient provenir du Chef de l'Etat, des membres du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers ;
- les dispositions réglementaires qui exigent expressément l'intervention de l'IGF dans certains services publics et la tendance à la diversification de la nature de ses interventions (audit, inspection, conseil/études).

Dans ce cadre, les activités de contrôle et d'audit programmées pour l'année 2019 ont couvert tous ces aspects et sont synthétisées dans le tableau ci-après :

**Tableau 1** : Synthèse des activités programmées en 2019

<b>Nature du contrôle</b>	<b>Nombre d'activités prévues</b>	<b>Nombre de rapports de missions attendus</b>	<b>Observations</b>
Audit	05	83	dont 78 rapports d'audit du FADeC
Inspection	09	21	
Etudes/Conseil	03	03	
Les missions commandées ou sur saisine	PM	PM	La nature et le nombre ne sont pas connus lors de la programmation.
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>107</b>	

**Source** : Programme annuel de vérification 2019

27

Dans la mise en exécution du PAV, ces différentes activités sont déclinées en missions spécifiques sanctionnées par des rapports. Les nouvelles missions démarrées au cours de l'exercice sont au nombre de soixante-dix-neuf (79). Toutefois, il faut noter que six (06) autres missions au titre de l'année 2019 ont été entamées en janvier 2020.

Le point de ces missions à savoir celles qui sont achevées et celles qui sont en cours, à fin décembre 2019, se présente ainsi qu'il suit :

## **2.2. Les missions réalisées (achevées) en 2019**

Il s'agit des missions pour lesquelles les rapports de fin de mission sont disponibles au 31 décembre 2019. Les missions exécutées dans le cadre du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC), bien que programmées, ne sont pas prises en compte dans la présente rubrique.

Au nombre de quatre-vingt-onze (91), les missions réalisées concernent les missions entamées et entièrement achevées au cours de l'exercice (74 missions) et les anciennes missions achevées au cours de l'exercice (17 missions). Les quatre-vingt-onze (91) missions réalisées sont réparties par source comme suit :

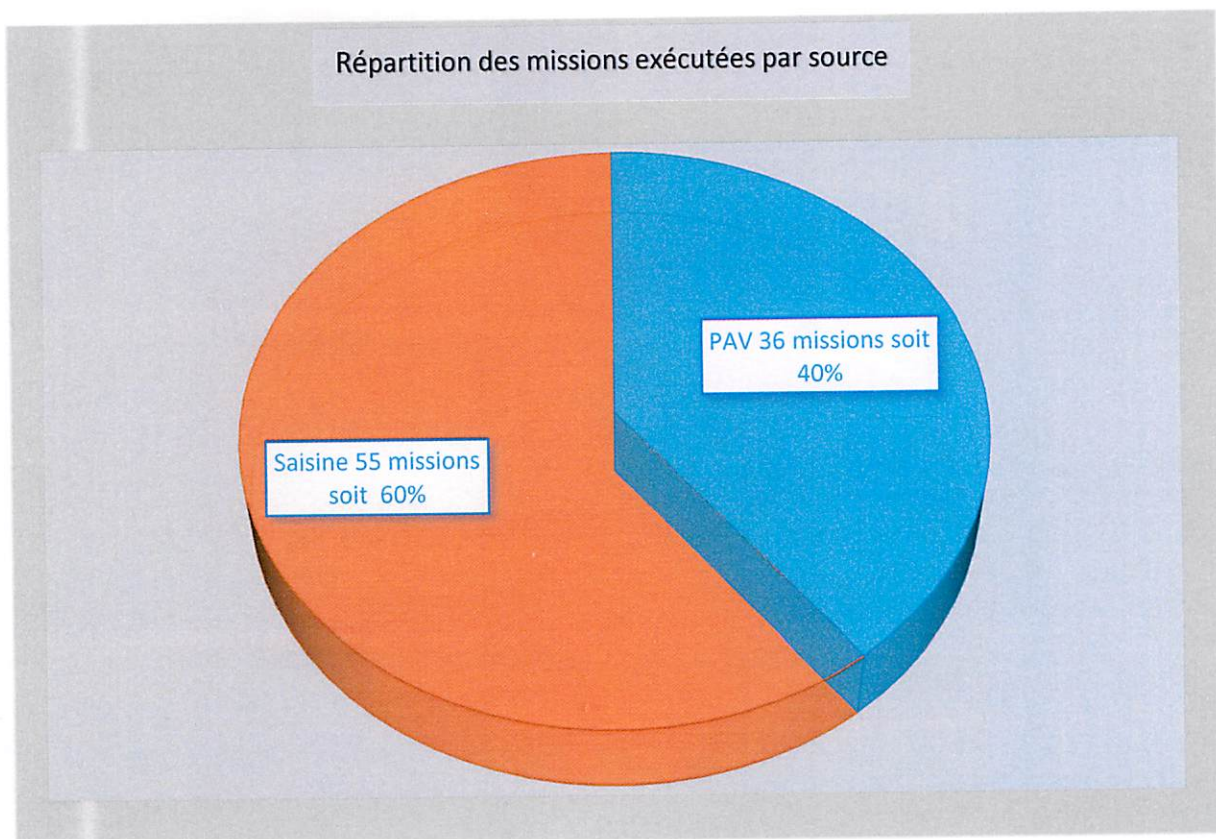
- Trente-six (36) missions sur initiative de l'IGF expressément inscrites dans le PAV ;
- Cinquante-cinq (55) missions sur des demandes de mission de vérification et/ou d'audit exprimées par les autorités gouvernementales et des partenaires techniques et financiers.

Il est à faire observer que plusieurs missions peuvent être inscrites sous un seul thème.

La proportion des missions sur saisine exécutées en 2019 est de **60%** contre 29% en 2018 et celle des missions réalisées sur l'initiative de l'IGF est de **40%** contre 71% en 2018.



**Graphique n°1** : Répartition des missions exécutées par source

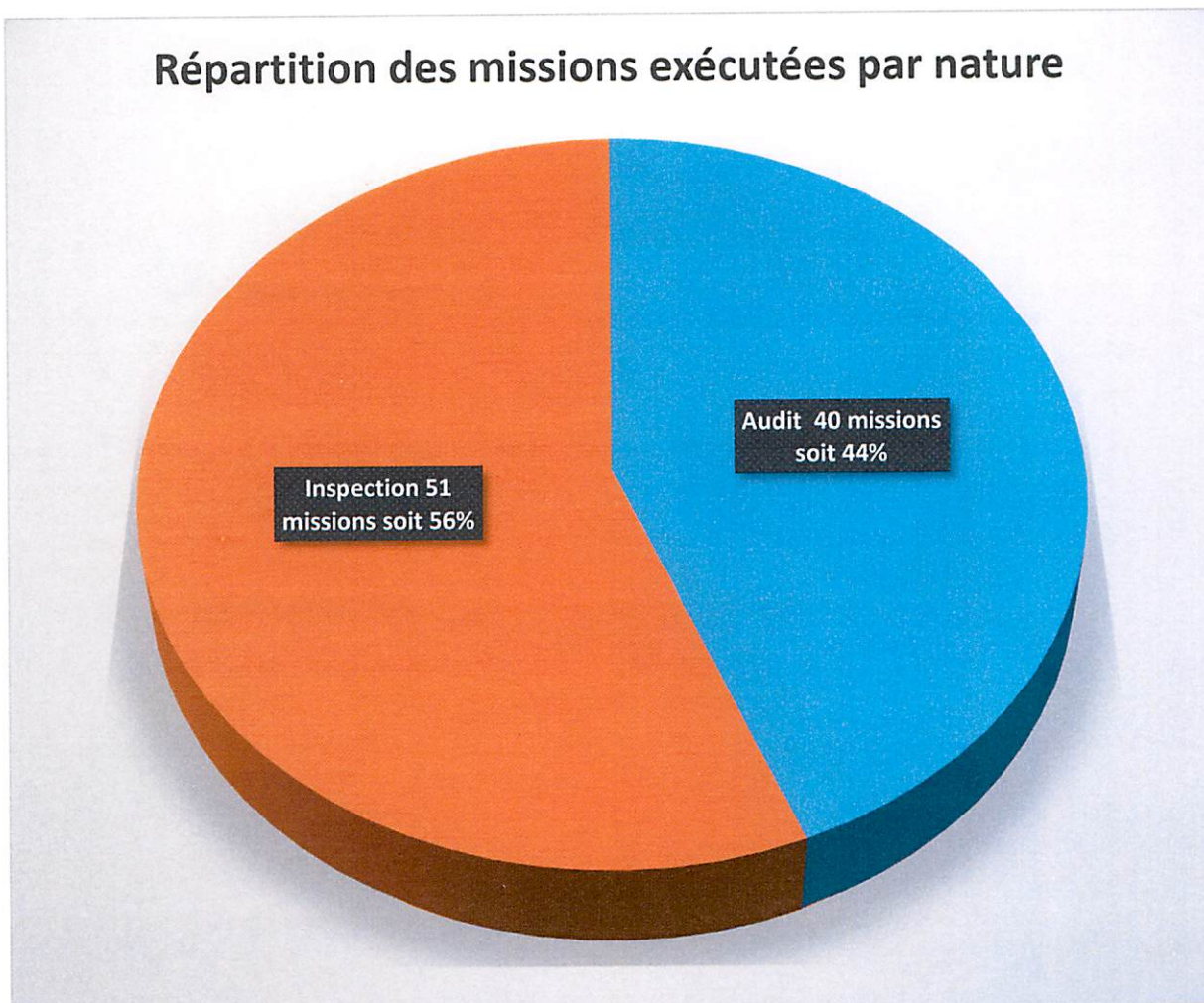


**Source** : Point d'exécution du PAV 2019

Par ailleurs, il convient de signaler que les vérifications sur initiative de l'IGF ont couvert les domaines d'intervention à savoir l'audit, l'inspection et l'étude/conseil. L'IGF a donc diversifié ses interventions au cours de l'année dans une proportion de **56%** contre **82%** en 2018 dans le domaine de l'inspection et **44%** contre **18%** en 2018 dans celui de l'audit. Le domaine de l'étude/conseil n'a pas été assez significatif en volume malgré la pertinence de ce qui a été fait.

Le graphique ci-dessous décrit la proportion des deux domaines d'intervention de l'IGF en 2019 :

**Graphique n°2** : Répartition des missions exécutées par nature de mission



**Source** : Point d'exécution du PAV 2019

Il faut noter que le volet « inspection » occupe toujours une part importante dans les missions réalisées par l'IGF au cours de l'exercice 2019 (**56%**) mais l'écart s'est considérablement resserré au profit de l'« audit » par rapport à l'exercice 2018 (**82%**).

La liste exhaustive des missions réalisées figure en **annexe 1** du présent rapport.

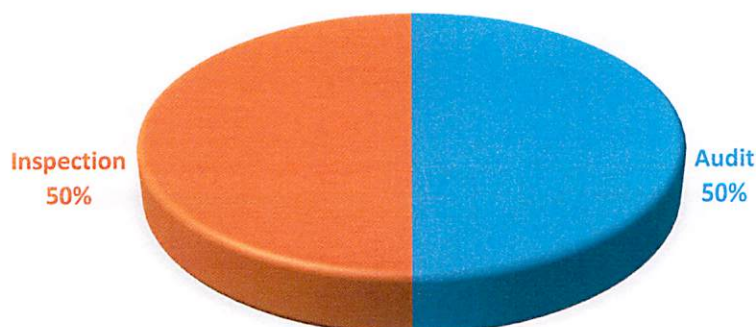
**2.3. Les missions en cours d'exécution au 31 décembre 2019**

Il s'agit des missions dont les rapports ne sont pas encore disponibles pour diverses raisons. La répartition par nature de ces missions est résumée dans le graphique ci-après :



**Graphique n°3** : Répartition des missions en cours au 31 décembre 2019

**RÉPARTITION DES MISSIONS EN COURS  
AU 31 DÉCEMBRE 2019**



**Source** : Point d'exécution du PAV 2019

Au nombre total de six (06), les missions en cours d'exécution au 31 décembre 2019 concernent deux (02) missions relevant de l'initiative de l'IGF expressément inscrites dans le PAV et quatre (4) sur demandes exprimées par les autorités gouvernementales et des partenaires techniques et financiers.

Cinq (05) de ces missions ont démarré en 2019 et une (01) au cours des exercices précédents. Le taux d'en cours des missions entamées en 2019 est de **6,33%** (5/79). Comparé au taux d'en cours en 2018 qui était de **26%** (14/53), il y a une performance appréciable dans la finalisation des missions qu'il convient de consolider et d'améliorer à l'avenir.

**2.4. Bref aperçu sur quelques-unes des missions réalisées**

En raison de leur importance, certaines missions réalisées au cours de l'année font l'objet d'une brève présentation dans ce rapport, il s'agit de :

- vérification des dénonciations de détournement des frais de scolarité à l'ex-Ecole Nationale Supérieure des Sciences et Techniques Agronomiques de Djougou (ENSTA-DJ) ;
- audit de la dette relative aux prestations d'aliments au profit des détenus ;

7

- vérification approfondie des opérations comptables et de leur matérialité au niveau de certains postes comptables sur la période de 2016 à 2018 ;
- audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018.

#### **2.4.1. Vérification des dénonciations de détournement des frais de scolarité à l'ex-Ecole Nationale Supérieure des Sciences et Techniques Agronomiques de Djougou (ENSTA-DJ)**

##### **a) Les principaux constats relevés**

- Les actes de détournement ont été le fait de deux (02) responsables administratifs de ladite école ;
- l'incidence financière des détournements s'élève à quatre millions cinq cent cinquante mille (4.550.000) francs CFA à la charge de l'un et trois millions neuf cent quarante-huit mille sept cent-cinquante (3.948.750) francs CFA à la charge de l'autre ;
- la délivrance des attestations de diplômes à certains étudiants par les responsables de l'Ecole sans se préoccuper de la validation des inscriptions des impétrants ;
- l'utilisation par l'Administration de l'ENSTA Djougou du compte banque de l'Ecole au lieu de celui de l'Université de Parakou pour encaisser des frais de formation ;
- la faiblesse ou l'absence de contrôles hiérarchiques : les supérieurs hiérarchiques se fiaient plutôt aux déclarations verbales des mis en cause que d'exiger de ces derniers des listes appuyées de preuves de paiement à l'occasion des délibérations ;
- l'absence de manuel de procédures écrites : l'inexistence de ce document boussole (décrivant les tâches et le processus de leur exécution) a favorisé des initiatives personnelles et des actions non articulées et non coordonnées.

##### **b) Les recommandations**

Les principales recommandations sont :



- Procéder, en accord avec ECOBANK, à la vérification des versements en compte des frais de formation des étudiants qui n'ont pas pu justifier leur inscription par la production de copies de quittances ;
- procéder à la régularisation des dossiers d'inscription des étudiants ayant prouvé le paiement de leurs frais de formation ;
- prendre les dispositions nécessaires en vue du remboursement à l'Administration universitaire des frais de formation détournés par les mis en cause ;
- faire élaborer et mettre en application le manuel de procédures de gestion des inscriptions et des activités académiques dans les entités universitaires ;
- veiller à la nomination aux postes techniques des agents au profil adéquat aux postes où ils sont appelés et dotés d'expériences requises ;
- transmettre le rapport au Ministre de la Justice aux fins d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre des intéressés après examen en Conseil des Ministres ;
- transmettre le rapport au Ministre chargé de la Fonction Publique aux fins d'engager la procédure disciplinaire à l'encontre des mis en cause.

#### ***2.4.2. Audit de la dette relative aux prestations d'aliments au profit des détenus***

Les travaux ont couvert la période allant de 2017 au premier trimestre 2019 et ont porté sur dix (10) établissements pénitentiaires situés dans les villes suivantes : Porto-Novo, Cotonou, Ouidah, Lokossa, Abomey-Calavi, Natitingou et Kandi, Missérété, Abomey et Parakou. Les obstacles majeurs rencontrés lors des travaux ont consisté en la non-disponibilité des statistiques carcérales journalières ou des informations sur les repas servis aux détenus.

##### **a) Les principaux constats relevés**

- la majoration et de la minoration des prix observés chez certains prestataires au regard des différents contrats ;

- l'écart entre les quantités des repas facturées et le nombre de détenus. Ainsi, 764 664 repas ont été facturés en trop et 25 530 repas n'ont pas été préalablement facturés ;
- l'inexistence de contrats de prestation au titre de certaines années antérieures et notamment postérieures à 2015, où l'administration pénitentiaire recourt systématiquement à des lettres de poursuites adressées aux prestataires sans mention des conditions contractuelles minima (prix unitaires, jours de service, etc.) ;
- la faiblesse du dispositif de contrôle interne dans le cadre de l'établissement des attestations de services faits par les régisseurs d'établissements pénitentiaires ;
- l'absence d'un manuel de procédures de gestion des établissements pénitentiaires.

Ces différents dysfonctionnements ont fait l'objet de recommandations.

#### **b) Les recommandations**

Elles se présentent comme suit :

- Faire mettre à temps à disposition de l'APB les ressources allouées en vue du règlement régulier des factures des prestataires de l'alimentation des détenus des établissements pénitentiaires du Bénin ;
- faire payer aux prestataires les montants de leurs créances tels qu'arrêtés par la commission
- procéder systématiquement à la signature de contrats chaque année avec les prestataires et transmettre copies desdits contrats aux régisseurs des établissements pénitentiaires ;
- doter les établissements pénitentiaires de manuel de procédures de gestion ;
- instruire les régisseurs afin que les attestations de service fait soient délivrées aux prestataires qui n'en ont pas fourni dans leurs dossiers de paiement et dont les quantités servies ont été validées au regard des statistiques carcérales ;

- veiller à la tenue et à l'archivage rigoureux des statistiques carcérales journalières et autres informations documentées ;
- faire produire à bonne date par les régisseurs des établissements pénitentiaires les statistiques carcérales journalières ;
- doter les régisseurs des établissements pénitentiaires de registres standards cotés et paraphés pour l'enregistrement journalier de la nature et de la quantité des repas servis ;
- faire arrêter mensuellement par les régisseurs les registres de repas en vue de délivrer les attestations de service fait correspondantes ;
- doter les régisseurs des établissements pénitentiaires de registres standards pour l'enregistrement journalier de l'effectif carcéral.

#### ***2.4.3. Vérification approfondie de certaines opérations au niveau des postes comptables du Trésor***

Les paiements effectués sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 mars 2019 par les Receveurs-Percepteurs (RP) ont fait l'objet de vérifications approfondies par l'IGF au cours de l'exercice. Ces vérifications ont porté essentiellement sur la gestion des retenues (fiscales ou contractuelles) opérées par les RP à savoir :

- les pénalités et amendes de retard liées à l'exécution des marchés ;
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ;
- l'Acompte d'Impôt assis sur le Bénéfice (AIB) ;
- les impôts sur les revenus fonciers.

Six (06) Recettes-Perceptions (RP) à savoir celles d'Abomey, de Dassa-Zoumè, de Dogbo, de Klouékanmè, de Kouandé et de Savalou ont été ciblées.

##### **a) les principales faiblesses décelées**

- le mode de gestion des retenues de garantie n'a pas été uniforme sur la période de contrôle. Des changements sont intervenus (retenue lors du mandatement et/ou du paiement, schéma de comptabilisation) rendant la traçabilité et la reconstitution parfois complexes ;

- la reconstitution des montants des retenues fiscales (TVA, AIB) à précompter à partir des contrats (ou des données comptables) n'a pas été possible dans tous les postes comptables ;
- les retenues sur la TVA et l'AIB n'ont pas été systématiquement prélevées ;
- des erreurs de calcul dans la détermination du montant de la TVA ou de l'AIB et parfois le prélèvement de l'un en lieu et place de l'autre ont été constatés ;
- les retenues sur les loyers payés n'ont pas été systématiquement précomptées ;
- certains remboursements de retenues de garanties ne sont pas supportés par des pièces justificatives ;
- les pénalités ne sont pas systématiquement appliquées aux prestataires qui accusent du retard dans l'exécution des marchés bien que cela ait été prévu dans les contrats ;
- la vérification de la régularité des dépenses d'investissement financées sur fonds propres a permis de constater la faible mise en concurrence des soumissionnaires. En effet, les offres des différents concurrents passées en revue révèlent l'existence de liens entre ces derniers ;
- des erreurs d'imputations comptables (utilisation des rubriques non appropriées) ont été constatées.

#### **b) Les principales recommandations**

- organiser des formations au profit de tous les acteurs impliqués dans le prélèvement et la collecte des impôts et taxes à la source ;
- confectionner des modèles de factures en vue d'harmoniser leur contenu, notamment, les bases de calcul des impôts et taxes.
- faire renforcer les capacités des Receveurs-Percepteurs dans le cadre des opérations de précomptes de retenues de garantie, de TVA et de l'AIB conformément aux textes en vigueur ;



- instruire l'Agent Central des Comptes du Trésor (ACCT) aux fins de l'apurement des suspens constatés sur les comptes de certains postes.

#### **2.4.4. Audit du Programme OmiDelta**

Dans le cadre de la coopération bilatérale entre le gouvernement du Bénin et celui des Pays Bas, les deux (02) pays ont signé un accord pour la mise en œuvre du Programme dénommé OmiDelta.

Prévu sur la période 2017-2021, le programme «OmiDelta» couvre l'ensemble des thématiques du secteur de l'eau au Bénin. Ce programme comporte deux composantes à savoir la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et l'Approvisionnement en Eau Potable Hygiène et Assainissement (AEPHA). La vérification a couvert les exercices 2017 et 2018 et étendue aux vingt-cinq (25) structures bénéficiaires.

Dans le cadre de l'audit de ce programme, un protocole d'accord a été signé entre la Caisse Autonome d'Amortissement et l'IGF.

L'objectif principal de cet accord est de définir les modalités de réalisation de mission d'audit annuel de toutes les opérations (transactions) effectuées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme OmiDelta, guichet « CAA - Acteurs Etatiques », au titre de chacune des gestions 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021, et financées à partir des comptes de disponibilités affectées et domiciliés à la BCEAO pour celui géré par la CAA, et dans des Banques Primaires pour ceux gérés par les structures de mise en œuvre que sont :

- les communes à travers les Receveurs Percepteurs (20 communes pour l'année 2017 et 2018 puis 25 communes pour les exercices 2019, 2020 et 2021) ;
- la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) ;
- l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR) ;
- l'Institut National de l'Eau (INE) de l'Université d'Abomey-Calavi et
- l'Agence de Bassin de l'Ouémé (ABO) lorsqu'elle sera opérationnelle.

Au cours de l'année 2019, l'audit des transactions de la période 2016-2018 a été réalisé. Il a relevé quelques insuffisances qui ont un risque mineur

sur l'atteinte des objectifs de ce programme. En raison du caractère contractuel de cet audit, les éléments de détail ne pourront pas être présentés dans ce rapport synthèse.

**TROISIEME PARTIE : LES AUTRES ACTIVITES AU TITRE  
DE L'ANNEE 2019**

### **3. LES AUTRES ACTIVITES**

Elles concernent l'encadrement des Inspections Générales, les renforcements de capacité du personnel de l'IGF, la gestion administrative, financière et comptable de l'IGF et les participations aux réunions, séminaires et ateliers de formation.

#### **3.1. L'encadrement des Inspections Générales**

Ces activités concernent aussi bien l'Inspection Générale des Services et Emplois Publics (IGSEP) et les Inspections Générales des Ministères (IGM) que les Inspections Générales des Services (IGS) du Ministère de l'Economie et des Finances.

Il s'agit, entre autres, de :

Les activités menées au titre de la coordination des OCOA se résument essentiellement à :

- la réception et l'exploitation des rapports de mission des OCOA par l'IGF : dix-neuf (19) OCOA ont transmis deux cent trente et un (**231**) rapports à l'IGF au titre de l'exercice 2019. La répartition par OCOA de ces rapports se présente comme suit :

**Tableau 2** : Point des rapports transmis à l'IGF par les OCOA au titre de l'exercice 2019

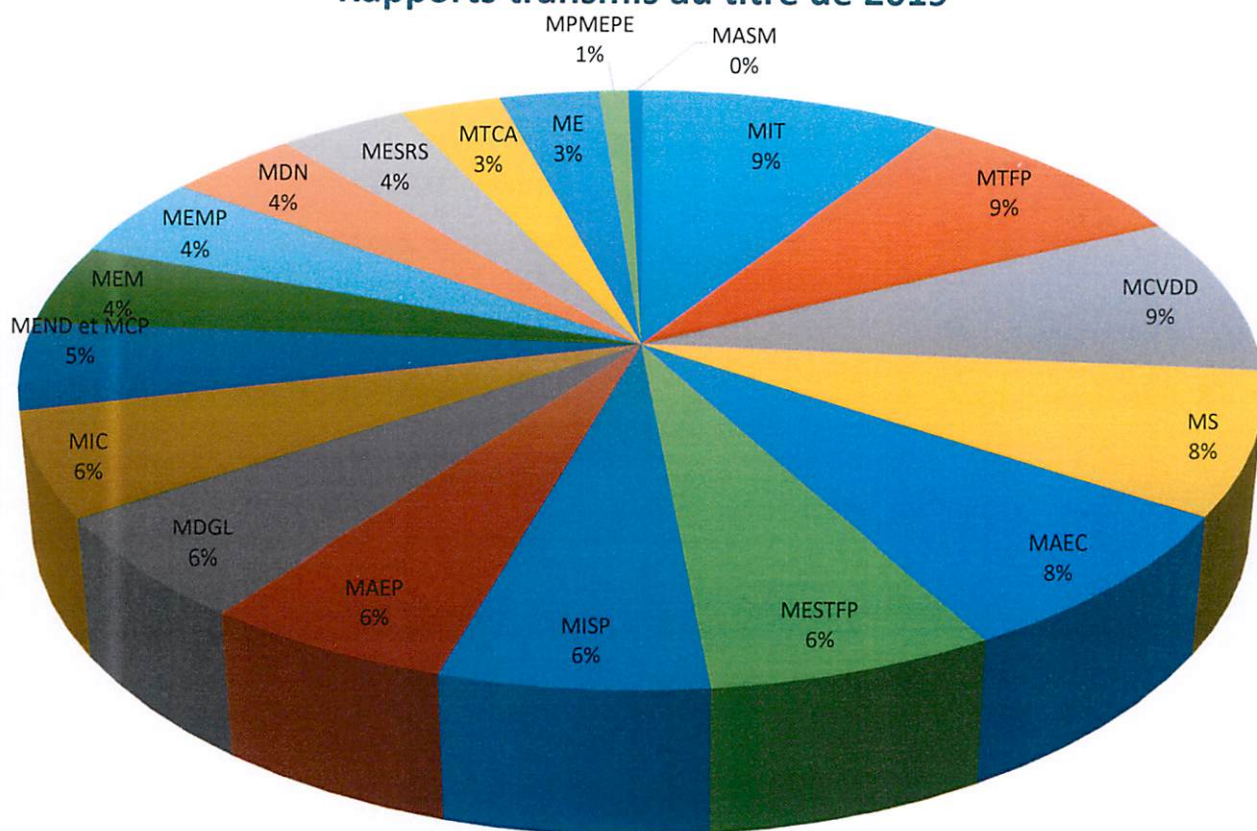
<b>N° d'ordre</b>	<b>Organe de contrôle de l'ordre administratif</b>	<b>Abrégé</b>	<b>Nombre de rapports au titre de 2019</b>
1	Ministère des Infrastructures et des Transports	MIT	21
2	Ministère du Travail et de la Fonction Publique	MTFP	20
3	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable	MCVDD	20
4	Ministère de la Santé	MS	18
5	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	MAEC	18
6	Ministère de l'Enseignement Secondaire, Technique et de la Formation et Professionnelle	MESTFP	15



<b>N° d'ordre</b>	<b>Organe de contrôle de l'ordre administratif</b>	<b>Abrégé</b>	<b>Nombre de rapports au titre de 2019</b>
7	Ministère de l'Intérieur de la Sécurité Publique	MISP	14
8	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche	MAEP	13
9	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale	MDGL	13
10	Ministère de l'Industrie et du Commerce	MIC	13
11	Ministère de l'Economie Numérique et de la Digitalisation et Ministère de la Communication et de la Poste	MEND et MCP	11
12	Ministère de l'Eau et des Mines	MEM	10
13	Ministère des Enseignements Maternel et Primaire	MEMP	10
14	Ministère délégué auprès du Président de la République chargé de la Défense Nationale	MDN	9
15	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	MESRS	9
16	Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts	MTCA	7
17	Ministère de l'Energie	ME	7
18	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi	MPMEPE	2
19	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance	MASM	1
	<b>TOTAL</b>		<b>231</b>

**Source :** IGF

## Rapports transmis au titre de 2019



- la tenue de la séance de concertation trimestrielle avec les IGS ;
- tenue de diverses séances de travail avec certains Inspecteurs Généraux de Ministères pour discuter de leurs difficultés de travail ;
- l'exécution de missions conjointes avec certaines IGM (Santé, Enseignement Supérieur, Commerce, Décentralisation, Justice, Agriculture...) et IGS/Trésor ;
- l'accompagnement de l'IG du Ministère chargé des Affaires Sociales par l'IGF ;
- l'organisation de diverses communications en vue du renforcement des compétences du personnel des Inspections Générales (la mise en œuvre du code des marchés publics en 2019, la déconcentration du Trésor dans les ministères et ses implications, la comptabilité matières et la gestion du parc automobile de l'Etat à l'ère du leasing et les nouvelles mesures fiscales de la loi de finances 2019) ;

7

- le suivi des travaux de reversement et reclassement des cadres de la catégorie A1 en service à la date du 29 août 2018 dans les IGM ;
- la tenue de l'atelier de renforcement des capacités des Inspections Générales sur les procédures de la Banque Mondiale ;
- le suivi des travaux du consultant chargé de l'opérationnalisation de la réforme des organes de contrôle de l'ordre administratif ;
- la transmission de diverses instructions et orientations aux Inspections Générales de Ministères.

### **3.2. Les renforcements de capacité de l'IGF**

Le programme de formation de l'année 2019 validé par le MEF a permis au personnel de l'IGF de participer à divers séminaires et formations aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire national (Burkina Faso, Abidjan et Zurich) dont les principaux thèmes se présentent comme ci-après :

- Comment déployer l'approche processus dans son système de management de la qualité ?
- Savoir appliquer les exigences de l'ISO 9001 : 2015 dans la démarche qualité de son organisme ;
- Conférence annuelle de l'« Association of Certified Fraud Examiner » (ACFE) Section Europe ;
- Management du secrétariat, procédures d'organisation des réunions, techniques de prise de notes et rédaction des documents de rapportage ;
- Les outils de détection et de gestion de la fraude en entreprise ;
- Réussir sa fonction de Manager avec les outils de la qualité.

### **3.3. La gestion quotidienne de l'IGF**

Ces activités sont relatives, entre autres, à :

- la tenue des réunions mensuelles des Inspecteurs des Finances ;
- la tenue des réunions mensuelles avec le personnel de soutien ;

- l'élaboration des termes de références et des notes pour l'exécution des diverses missions de vérification et d'audit ;
- l'élaboration du rapport annuel d'activités 2018 de l'IGF et sa publication sur le site internet du MEF;
- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Plan de Travail Annuel (PTA) de l'IGF assorti d'un budget ;
- l'élaboration du projet de Programme Annuel de Vérification de l'IGF de l'année 2020 ;
- le suivi des travaux de mise en œuvre du plan d'actions de promotion de l'intégrité et de lutte contre la corruption ;
- le suivi des travaux de contrôle du reversement des agents occasionnels en agents Contractuels de l'Etat.
- l'étude de certains dossiers transmis par les services techniques du MEF.

Au titre de l'année 2019, sept (07) agents de l'Inspection Générale des Finances ont reçu de la part du Ministre de l'Economie et des Finances des lettres de félicitations et d'encouragement pour leur contribution exceptionnelle aux travaux de ladite institution. Il s'agit de mesdames et messieurs :

- AGBODOYETIN F. A. Aurore, Régisseur de la caisse d'avances ;
- TCHAO AGBEILLE Ralyath Estelle, Secrétaire particulière ;
- DONOU Charlotte, Chef section ressources humaines ;
- SATCHI Serge, Informaticien ;
- ALIOU BANKA Adamou, Inspecteur des Finances ;
- HOUSSOU Mathias, Inspecteur des Finances ;
- HOUNKPE A. Jean, Inspecteur des Finances.

#### **3.4. La certification de l'IGF à la norme ISO 9001 version 2015**

Dans le cadre de la démarche qualité engagée par les structures du Ministère de l'Economie et des Finances, l'Inspection Générale des Finances



(IGF) a mis en place un Système de Management de la Qualité (SMQ) avec l'accompagnement du cabinet Isosud.

Après la certification de l'IGF à la norme ISO 9001-2015 obtenue en 2018, ce SMQ a fait l'objet d'un premier audit tierce partie de surveillance en décembre 2019. A l'issue de cet audit réalisé par le cabinet DEKRA Certification de Paris, le SMQ de l'IGF est toujours conforme aux exigences de la norme avec pour bénéfice, le maintien du certificat ISO 9001-2015.

Un plan d'actions pour l'année 2020 a été élaboré en vue d'accroître la maturité du système et obtenir de meilleurs résultats lors de l'audit de surveillance n°2.

## CONCLUSION

Au cours de l'année 2019, les Inspecteurs des Finances ont réalisé beaucoup de missions de contrôle et d'audit qui ont révélé un certain nombre de dysfonctionnements, d'irrégularités et d'insuffisances. A l'issue de ces missions, ils ont eu à formuler de nombreuses recommandations dont la mise en œuvre devra permettre de prévenir et de corriger les dysfonctionnements, irrégularités et insuffisances constatés.

La mise en œuvre de ces recommandations est de la responsabilité première des responsables de structures qui doivent se les approprier et prendre les initiatives idoines.

Quant à l'IGF, grâce à l'accompagnement et le soutien des autorités hiérarchiques, les difficultés d'ordre matériel, humain et financier ont été transcendées pour l'exécution des missions assignées en 2019. Elle sait pouvoir compter sur tous pour continuer par assumer sa mission régaliennne de contrôle des finances publiques et d'appui-conseil en matière de gestion à tous.

Elle est désormais tournée vers les défis de l'année 2020. Ces défis sont notamment :

- la poursuite de la mise en œuvre de la réforme des organes de contrôle de l'ordre administratif ;
- l'amélioration des performances ;
- le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des Inspecteurs des Finances et du personnel de soutien ;
- l'amélioration permanente des méthodes de travail pour le soutien à l'effort collectif d'assainissement des Finances Publiques, de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption ;
- un meilleur encadrement et appui-conseil aux OCOA ;
- une plus grande visibilité des activités des OCOA.





*Inspection Générale  
des Finances*

Cotonou, le 12<sup>0</sup> JUIL 2017

N° 324-C/2017/MEF/IGF/DAAFC

**LETTRÉ D'ENGAGEMENT QUALITÉ**

L'Inspection Générale des Finances, organe de contrôle à compétence nationale, assiste le Ministre de l'Économie et des Finances dans l'exercice de sa mission de contrôle permanent des finances de l'État, des collectivités locales, des établissements publics, ainsi que des organismes de toute nature recevant une aide financière ou matérielle des collectivités publiques ou concessionnaires d'un service public.

La mission de contrôle et de vérification de l'Inspection Générale des Finances s'exerce sur : **les ordonnateurs du budget de l'État et des collectivités locales ; les gestionnaires de crédits ; les comptables publics ; les régisseurs ; les gestionnaires des organismes publics, semi-publics ou bénéficiaires de concours financiers de l'État.**

Pour accomplir efficacement sa mission, l'Inspection Générale des Finances, s'est inscrite dans une démarche organisationnelle fondée sur la mise en place d'un Système de Management de la Qualité (SMQ) selon les exigences de la norme ISO 9001 : 2015. Sa finalité est d'assurer la conformité aux exigences légales et réglementaires applicables et d'améliorer en permanence la satisfaction des différentes parties intéressées.

Ainsi, les axes prioritaires de notre politique qualité sont :

- 1- l'efficacité dans la gestion administrative, financière et comptable de l'Inspection Générale des Finances ;**
- 2- la diligence dans l'exécution des missions de contrôle et de vérification.**

La mise en œuvre de ces différents axes doit concourir à l'amélioration continue de nos prestations et la satisfaction de nos clients et parties intéressées pertinentes. Pour ce faire, chaque collaborateur doit être conscient de l'importance de sa contribution et s'impliquer en conséquence dans la démarche qualité en adoptant les bonnes pratiques recommandées par notre Système de Management de la Qualité.

Je m'engage personnellement à mettre à disposition les ressources nécessaires à la formalisation, au pilotage et à l'entretien de la démarche qualité à l'Inspection Générale des Finances.

L'Inspecteur Général des Finances,  
Chef de Service,  
  
**ZISSON FACINO**



7

# CERTIFICAT

## ISO-9001:2015

DEKRA Certification SAS certifie par la présente que l'entreprise



### INSPECTION GENERALE DES FINANCES

Activité(s) certifiée(s) :

Contrôle et vérification des finances publiques béninoises.

Site certifié :

ROUTE DE L'AEROPORT - COTONOU - BENIN

a mis en place et maintient un système de management de la qualité conforme à la norme ci-dessus référencée. La preuve de conformité a été démontrée dans le rapport d'audit de certification n° 18-05-0321-B

Ce certificat est valable du 26/12/2018 jusqu'au 26/12/2021

Numéro du certificat : 18-12-188

Duplicata

Date audit de certification : 07/12/2018



DEKRA Certification SAS  
Bagnaux - 26/12/2018

## ANNEXES

### Annexe 1 : Liste exhaustive des missions réalisées en 2019

N° d'ordre	Objet/Intitulé de la mission	Source de la mission	Nature de la mission
1	Examen du projet de rapport de performance du MEF au titre de 2016.	PAV	Audit
2	Vérification de la gestion administrative, financière et comptable de la mission permanente du Bénin auprès de l'ONU au titre des années 2016-2017.	Saisine	Inspection
3	Vérification des opérations de dédommagement dans le cadre de la construction de la centrale thermique de Maria-Gléta 20 hectares	Saisine	Inspection
4	Approfondissement des actes de mauvaise gestion relevés par les commissaires aux comptes de certaines entreprises publiques (CNCB)	Saisine	Inspection
5	Approfondissement des actes de mauvaise gestion relevés par les commissaires aux comptes de certaines entreprises publiques (ONAB )	Saisine	Inspection
6	Approfondissement des actes de mauvaise gestion relevés par les commissaires aux comptes de certaines entreprises publiques (SONEB)	Saisine	Inspection
7	Vérification de la Cellule de Voyages Officiels (CVO) au titre de l'année 2017	PAV	Inspection
8	Audit de la gestion du programme Tuberculose du Ministère de la Santé sur la période 2015 à 2017	PAV	Audit
9	Audit de la gestion du programme SIDA du Ministère de la Santé sur la période 2015 à 2017	PAV	Audit
10	Vérification des recettes des GUFÉ et leur affectation du 1er Janvier 2015 au 30 Novembre 2018 (NATITINGOU)	PAV	Inspection
11	Vérification des recettes des GUFÉ et leur affectation du 1er Janvier 2015 au 30 Novembre 2018 (KANDI)	PAV	Inspection



N° d'ordre	Objet/Intitulé de la mission	Source de la mission	Nature de la mission
12	Vérification des recettes des GUFÉ et leur affectation du 1er Janvier 2015 au 30 Novembre 2018 (PARAKOU)	PAV	Inspection
13	Vérification des recettes des GUFÉ et leur affectation du 1er Janvier 2015 au 30 Novembre 2018 (ABOMEY)	PAV	Inspection
14	Vérification des recettes des GUFÉ et leur affectation du 1er Janvier 2015 au 30 Novembre 2018 (ABOMEY-CALAVI)	PAV	Inspection
15	Vérification des recettes des GUFÉ et leur affectation du 1er Janvier 2015 au 30 Novembre 2018 (PORTO-NOVO)	PAV	Inspection
16	Vérification des recettes des GUFÉ et leur affectation du 1er Janvier 2015 au 30 Novembre 2018 (COTONOU)	PAV	Inspection
17	Vérification des dénonciations de détournement des frais de scolarité à l'ex-Ecole Nationale Supérieure des Sciences et Techniques Agronomiques de Djougou (ENSTA-DJ)	Saisine	Inspection
18	Vérification des déclarations d'importation de marchandises imputées à la Société LADYN SON SARL au titre des années 2015 et 2016	Saisine	Inspection
19	Audit du Centre d'Excellence Africain en Sciences Mathématiques et Applications (CEA-SMA) au titre de l'année 2018	PAV	Inspection
20	Audit de gouvernance de l'Union des Groupements de Producteurs du Périmètre de Malanville (UGPPM), l'Union Communale des Coopératives des Multiplicateurs de Semences Certifiées de Riz (CoMuSCeRiz) et l'Union des Groupements de Producteurs du Périmètre de la Sota (UCPPIS)	Saisine	Audit
21	Vérification des irrégularités relevées dans la mise en œuvre du mandat de commissariat aux comptes du fonds national des microfinances (FNM)	Saisine	Inspection

N° d'ordre	Objet/Intitulé de la mission	Source de la mission	Nature de la mission
22	Audit de la dette relative aux prestations d'aliments au profit des détenus (COTONOU/PORTO-NOVO/AKPRO-MISSERETE/OUIDAH/LOKOSSA)	Saisine	Audit
23	Audit de la dette relative aux prestations d'aliments au profit des détenus (COTONOU/PARAKOU/KANDI)	Saisine	Audit
24	Audit de la dette relative aux prestations d'aliments au profit des détenus (COTONOU/ABOMEY-CALAVI/ABOMEY/NATITINGOU)	Saisine	Audit
25	Vérification approfondie des opérations comptables et de leur matérialité au niveau de certains postes comptables sur la période de 2016 à 2018 (Kouandé)	PAV	Inspection
26	Vérification approfondie des opérations comptables et de leur matérialité au niveau de certains postes comptables sur la période de 2016 à 2018 (SAVALOU)	PAV	Inspection
27	Vérification approfondie des opérations comptables et de leur matérialité au niveau de certains postes comptables sur la période de 2016 à 2018 (KLOUEKANME)	PAV	Inspection
28	Vérification approfondie des opérations comptables et de leur matérialité au niveau de certains postes comptables sur la période de 2016 à 2018 (DOGBO)	PAV	Inspection
29	Vérification approfondie des opérations comptables et de leur matérialité au niveau de certains postes comptables sur la période de 2016 à 2019 (ABOMEY)	PAV	Inspection
30	Vérification approfondie des opérations comptables et de leur matérialité au niveau de certains postes comptables sur la période de 2016 à 2019 (DASSAZOUME)	PAV	Inspection
31	Vérification de la gestion de la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAME) au titre des exercices 2016, 2017 et 2018	Saisine	Audit
32	Vérification des dénonciations relatives à la gestion de l'Administrateur Provisoire de l'Association pour la Promotion et l'Appui au Développement des Micro Entreprises (PADME)	Saisine	Inspection



N° d'ordre	Objet/Intitulé de la mission	Source de la mission	Nature de la mission
33	Examen des grilles tarifaires pratiquées par les centres hospitaliers en République du Bénin	PAV	Inspection
34	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (COME)	Saisine	Audit
35	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (TOFFO)	Saisine	Audit
36	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (ZE)	Saisine	Audit
37	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (ALLADA)	Saisine	Audit
38	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (KPOMASSE)	Saisine	Audit
39	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (AKPRO MISSERETE)	Saisine	Audit
40	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (AVRANKOU )	Saisine	Audit
41	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (IFANGNI)	Saisine	Audit
42	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (ADJARRA)	Saisine	Audit
43	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (PARAKOU)	Saisine	Audit

7

N° d'ordre	Objet/Intitulé de la mission	Source de la mission	Nature de la mission
44	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (POBE)	Saisine	Audit
45	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (KETO)	Saisine	Audit
46	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (DANGBO)	Saisine	Audit
47	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (ADJA OUERE )	Saisine	Audit
48	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (ADJOHOUN)	Saisine	Audit
49	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (DG EAU)	Saisine	Audit
50	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (DNSP)	Saisine	Audit
51	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (ANAEPMR)	Saisine	Audit
52	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (COORDINATION)	Saisine	Audit
53	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (AEPHA)	Saisine	Audit
54	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (GIRE)	Saisine	Audit

2



N° d'ordre	Objet/Intitulé de la mission	Source de la mission	Nature de la mission
55	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (TOVIKLIN)	Saisine	Audit
56	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (LALO)	Saisine	Audit
57	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (APLAHOUE)	Saisine	Audit
58	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (BOPA)	Saisine	Audit
59	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (KLOUEKANME)	Saisine	Audit
60	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (SONEB)	Saisine	Audit
61	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (INE)	Saisine	Audit
62	Audit annuel du Programme OmiDelta, guichet "CAA-Acteurs Etatiques" au titre des gestions 2016, 2017 et 2018 (CAA)	Saisine	Audit
63	Vérification de la gestion administrative, financière et comptable des préfectures au titre des années 2017, 2018 et 2019 (ALLADA)	PAV	Inspection
64	Vérification de la gestion administrative, financière et comptable des préfectures au titre des années 2017, 2018 et 2019 (Lokossa)	PAV	Inspection
65	Vérification de la gestion administrative, financière et comptable des préfectures au titre des années 2017, 2018 et 2019 (Porto Novo)	PAV	Inspection



N° d'ordre	Objet/Intitulé de la mission	Source de la mission	Nature de la mission
66	Vérification de la gestion administrative, financière et comptable des préfectures au titre des années 2017, 2018 et 2019 (Dassa Zoumé)	PAV	Inspection
67	Vérification de la gestion administrative, financière et comptable des préfectures au titre des années 2017, 2018 et 2019 (Cotonou)	PAV	Inspection
68	Vérification de la gestion administrative, financière et comptable des préfectures au titre des années 2017, 2018 et 2019 (Pobè)	PAV	Inspection
69	Vérification de la gestion administrative, financière et comptable des préfectures au titre des années 2017, 2018 et 2019 (Alibori)	PAV	Inspection
70	Vérification de la gestion administrative, financière et comptable des préfectures au titre des années 2017, 2018 et 2019 (Djougou)	PAV	Inspection
71	Vérification de la gestion administrative, financière et comptable des préfectures au titre des années 2017, 2018 et 2019 (Aplahoué)	PAV	Inspection
72	Vérification de la gestion administrative, financière et comptable des préfectures au titre des années 2017, 2018 et 2019 (Parakou)	PAV	Inspection
73	Vérification de la gestion administrative, financière et comptable des préfectures au titre des années 2017, 2018 et 2019 (Atacora)	PAV	Inspection
74	Vérification de la gestion administrative, financière et comptable des préfectures au titre des années 2017, 2018 et 2019 (Abomey)	PAV	Inspection
75	Vérification de la gestion comptable et financière des formations sanitaires du 1er janvier 2017 au 30 septembre 2019 (CHUD Ouémé-Plateau)	PAV	Inspection
76	Vérification de la gestion comptable et financière des formations sanitaires du 1er janvier 2017 au 30 septembre 2019 (Hôpital de zone de Bassila)	PAV	Inspection

7

N° d'ordre	Objet/Intitulé de la mission	Source de la mission	Nature de la mission
77	Vérification de la gestion comptable et financière des formations sanitaires du 1er janvier 2017 au 30 septembre 2019 (Hôpital de zone de Ouidah)	PAV	Inspection
78	Vérification de la gestion comptable et financière des formations sanitaires du 1er janvier 2017 au 30 septembre 2019 (Hôpital de zone lokossa-Athiémé)	PAV	Inspection
79	Vérification de la gestion comptable et financière des formations sanitaires du 1er janvier 2017 au 30 septembre 2019 (Ex Hôpital de Zone de Suru-Léré)	PAV	Inspection
80	Audit comptable et financier du Centre de Prise en Charge Médicale Intégrée du Nourrisson et de la Femme Enceinte atteints de Drépanocytose (CPMI-NFED).	Saisine	audit
81	Vérification de la situation administrative de Monsieur ANAGO Charles, Instituteur Adjoint contractuel de la promotion 2016	Saisine	Inspection
82	Audit approfondi de la gestion des ressources du FADeC 2017 dans la commune d'Agbangnizoun	Saisine	Audit
83	Audit approfondi de la gestion des ressources du FADeC 2017 dans la commune d'Abomey	Saisine	Audit
84	Vérification approfondie de certains marchés exécutés sur les ressources du FADeC 2017 transférées à la commune de Ouaké	Saisine	Inspection
85	Vérification approfondie de certains marchés exécutés sur les ressources du FADeC 2017 transférées à la commune de Djougou	Saisine	Inspection
86	Vérification approfondie de la commune d'Ifangni au titre de 2017	Saisine	Inspection
87	Vérification approfondie de la commune de Sakété au titre de 2017	Saisine	Inspection
88	Vérification de la situation financière du consulat général du Bénin à New York (USA)	Saisine	Inspection

7



<b>N° d'ordre</b>	<b>Objet/Intitulé de la mission</b>	<b>Source de la mission</b>	<b>Nature de la mission</b>
89	Vérification de la régie centrale de la Direction Générale des Impôts	Saisine	Inspection
90	Vérification de l'acquisition de fauteuils dentaires par la DIEM de l'INC au profit du CNHU - HKM et l'hôpital de zone de Ouidah en novembre 2017 et 2018.	Saisine	Inspection
91	Vérification des faits de collusion dénoncés par la mission KFW dans le processus de passation de certains marchés à la commune d'Abomey Calavi	Saisine	Inspection

7